

**Appel à candidatures relatif aux lots A et B  
en vue d'une exploitation économique délivrées sur le  
Port de Toulon – Espace Joseph Grimaud – Commune de la Seyne-sur-Mer**

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES- RECTIFICATIF**

Le rectificatif concerne la date limite de remise des candidatures, le reste demeure inchangé. La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite mettre à disposition 2 lots par le biais d'un appel à candidatures, conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'appel à candidatures porte sur **2 lots** dénommés lot A et lot B situés sur l'espace Joseph Grimaud à la Seyne-sur-Mer que la Métropole souhaite mettre à disposition d'entreprises de la **filière maritime ou du nautisme** par le biais de convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels pour une durée de 25 ans.

Le Lot A est composé de :

- 3800 m<sup>2</sup> environ de terre-pleins nus
- Du lot A' d'une surface de 7200 m<sup>2</sup> environ de plan d'eau (tirant d'eau : 3,80 mètres)

Le Lot B est composé de :

- 3580 m<sup>2</sup> environ de terre-pleins nus

L'accord envisagé sera matérialisé par la conclusion d'une convention d'occupation constitutive de droits réels. Le dossier de consultation définit les conditions générales de l'occupation privative.

En contrepartie du droit d'occuper le lot, le futur occupant devra s'acquitter d'une redevance et de tous les frais accessoires liés à l'occupation auprès de Toulon Provence Méditerranée.

Les personnes intéressées par cet appel à candidatures devront télécharger un dossier sur le site de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : <https://metropoletpm.fr/tpm/appels-a-projet>

Le dossier de l'appel à candidatures comprend : le règlement de consultation, le projet de convention d'autorisation constitutive de droits réels (annexe 1), le plan de commercialisation (annexe 2), le plan de situation (annexe 3), le plan de situation zoomé (annexe 4), le plan de l'espace portuaire comprenant les aires de mise à l'eau (annexe 5) et les tarifs 2018 du port de Toulon (annexe 6).

Les plis contenant les candidatures doivent être transmis avant le 30 octobre 2018 (cachet de la poste faisant foi) par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante :

Métropole Toulon Provence Méditerranée - Direction des Ports - Hôtel de la Métropole - 107, bd Henri Fabre - CS 30536 -83041 Toulon Cedex 9

Le pli devra porter indication : « REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURES DES LOTS A ET B – Espace Grimaud - NE PAS OUVRIR »

Le pli doit contenir :

- La candidature (statut envisagé, structure et composition de l'équipe...)
- Le mémoire méthodologique comprenant au minimum l'esquisse d'aménagement, le montant des investissements prévus, le schéma de fonctionnement
- Les documents permettant d'établir la cohérence globale de la candidature dont notamment le Business plan et le nombre d'emplois créés par le candidat
- Les documents permettant d'établir l'impact du projet de candidature
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les modalités de dépôt des dossiers de candidatures sont décrites dans le règlement de consultation.

Une visite des lieux pourra être organisée sur rendez-vous ; toute personne intéressée devra s'inscrire au préalable auprès du Bureau du port de Toulon (04 83 24 30 60).